

Compte rendu de la séance du Conseil Municipal Du vendredi 22 mars 2021 à 20h Salle des fêtes, Espace Cabrespine

Monsieur Florian MORELLE, Maire de Maurs, préside la séance

Etaient présents : Florian MORELLE, François SOURNAC, Françoise CAYROU, Claudine FEL, Michel GOUTEL, Régine FONTANEL, Audrey FORESTIER-GRAMOND, Marion TABOURNEL (arrivée au point 4), Muriel COMBRET, Jean-Paul BARDET, Florence CAMPERGUE, Cédric CANET, Jean-François CABEZON, Gilles PICAROUIGNE, Monique DELORT.

Etaient absents et avaient donné procuration : Patrice LAVERGNE donne procuration à Michel GOUTEL, Marion TABOURNEL donne procuration à Audrey GRAMOND-FORESTIER jusqu'à son arrivée au point 4, Bernard GASTON donne procuration à Claudine FEL, Monique DELORT donne procuration à Nadine TEULLET.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Françoise CAYROU.

1) APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 15 JANVIER 2021

Une erreur de frappe sur la fin du point 4 sera rectifiée en changeant « ADOPTE A LA MAJORITE » par « ADOPTE A L'UNANIMITE »

→ **ADOPTE A L'UNANIMITE**

2) TABLEAU D.I.A. ET DECISIONS DU MAIRE

→ **POUR INFORMATION DU CONSEIL**

3) APPROBATION COMPTE DE GESTION ET COMPTE ADMINISTRATIF 2020 BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LE CAMP

DEL – 09/02/2021/15/01

Pour cette délibération, le Conseil Municipal est sous la Présidence de Monsieur SOURNAC, Adjoint au Maire.

Il est donné lecture et présentation du Budget Primitif 2020, des décisions modificatives, du Compte de Gestion dressé par M SAIGNIE, receveur et du Compte Administratif 2020 dont vous avez une synthèse ci-dessous et qui laisse apparaître qu'il n'y a eu aucune écriture en 2020 :

Lotissement Le Camp	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultat reporté	14 682.12 €		25 139.45 €		39 821.57	
Opérat° exercice	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Total	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Résultat exercice		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Résultat global	14 682.12 €		25 139.45€		39 821.57	

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

☞ De déclarer que le Compte de Gestion 2020 Budget annexe lotissement « Le Camp » dressé par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part ;

☞ D'approuver le Compte Administratif 2020 Budget annexe lotissement « Le Camp » dressé par le Maire, Florian MORELLE et arrête les résultats définitifs tels que résumé ci-dessus.

→ **ADOPTE A L'UNANIMITE**

4) APPROBATION COMPTE DE GESTION ET COMPTE ADMINISTRATIF 2020 BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LE CONTE

DEL – 10/02/2021/15/01

Pour cette délibération, le Conseil Municipal est sous la Présidence de Monsieur SOURNAC, Adjoint au Maire.

Il est donné lecture et présentation du Budget Primitif 2020, des décisions modificatives, du Compte de Gestion dressé par M SAIGNIE, receveur et du Compte Administratif 2020 dont vous avez une synthèse ci-dessous :

Lotissement Le Conte	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultat reporté		21 679.14 €	88 207.97€		88 207.97 €	21 679.14 €
Opérat° exercice	110 390.84 €	88 711.70 €	6 048.28 €		116 439.12 €	88 711.70 €
Total	110 390.84 €	110 390.84 €	94 256.25 €		204 647.09 €	110 390.84 €
Résultat exercice	21 679.14 €	0 €	6 048.28 €		27 727.42 €	
Résultat global	0 €	0 €	94 256.25 €		94 256.25 €	

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

☞ De déclarer que le Compte de Gestion 2020 Budget annexe lotissement « Le Conte » dressé par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part ;

☞ D'approuver le Compte Administratif 2020 Budget annexe lotissement « Le Conte » dressé par le Maire, Florian MORELLE et arrête les résultats définitifs tels que résumé ci-dessus.

→ **ADOPTE A L'UNANIMITE**

5) APPROBATION COMPTE DE GESTION ET COMPTE ADMINISTRATIF 2020 BUDGET ANNEXE AEP

DEL – 11/02/2021/15/01

Pour cette délibération, le Conseil Municipal est sous la Présidence de Monsieur SOURNAC, Adjoint au Maire.

Il est donné lecture et présentation du Budget Primitif 2020, des décisions modificatives, du Compte de Gestion dressé par M SAIGNIE, receveur et du Compte Administratif 2020 dont vous avez une synthèse ci-dessous :

AEP	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultat reporté		234 607.42 €	51 589.07 €		51 589.07 €	234 607.42 €
Opérat° exercice	322 036.33 €	311 992.86 €	137 312.14 €	195 121.38 €	459 348.47 €	507 114.24 €
Total	322 036.33 €	546 600.28 €	188 901.21 €	195 121.38 €	510 937.54 €	741 721.66 €
Résultat exercice	10 043.47 €			57 809.24 €		47 765.77 €
Résultat global		224 563.95		6 220.17 €		230 784.12 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

☞ De déclarer que le Compte de Gestion 2020 Budget annexe AEP dressé par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part ;

☞ D'approuver le Compte Administratif 2020 Budget annexe AEP dressé par le Maire, Florian MORELLE et arrête les résultats définitifs tels que résumé ci-dessus.

→ **ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

6) AFFECTATION DES RESULTATS 2020 DU BUDGET ANNEXE AEP

DEL – 12/02/2021/15/01

Le Conseil Municipal :

- après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2020,
- statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2020,
- considérant que le compte administratif présente un excédent d'exploitation de **224 563.95 €** et un excédent d'investissement de **6 220.17 €**,
- considérant que le besoin de financement de la section d'investissement est le suivant :

Excédent d'investissement	6 220.17 €
Restes à réaliser Dépenses	0.00 €
Restes à réaliser Recettes	0.00 €
Déficit sur restes à réaliser	0.00 €
Excédent total de financement	6 220.17 €

Après en avoir délibéré, le Conseil décide à l'unanimité :

☞ D'affecter le résultat, au BP 2021, comme suit :

- au compte de recettes 1068 – réserves **0 €**
- au compte de dépenses 001 – résultat investissement reporté **6 220.17 €**
- au compte de recettes 002 – résultat exploitation reporté **224 563.95 €**

☞ D'autoriser Monsieur le Maire à engager les démarches nécessaires à l'exécution de cette délibération.

→ **ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

7) APPROBATION COMPTE DE GESTION ET COMPTE ADMINISTRATIF 2020 BUDGET GENERAL

DEL – 13/02/2021/15/01

Pour cette délibération, le Conseil Municipal est sous la Présidence de Monsieur SOURNAC, Adjoint au Maire.

Il est donné lecture et présentation du Budget Primitif 2020, des décisions modificatives, du Compte de Gestion dressé par M SAIGNIE, receveur et du Compte Administratif 2020 dont vous avez une synthèse ci-dessous :

Général Cne	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultat reporté		634 415.47	163 419.96		163 419.96	634 415.47
Opérat° exercice	1 899 904.51	2 150 375.68	1 496 225.51	1 243 262.78	3 396 130.02	3 393 638.46
Total	1 899 904.51	2 784 791.15	1 659 645.47	1 243 262.78	3 559 549.98	4 028 053.93
Résultat exercice		250 471.17	252 962.73		2 491.56	
Résultat global		884 886.64	416 382.69			468 503.95

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

☞ De déclarer que le Compte de Gestion 2020 Budget Général dressé par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part ;

☞ D'approuver le Compte Administratif 2020 Budget Général dressé par le Maire, Florian MORELLE et arrête les résultats définitifs tels que résumé ci-dessus.

→ **ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

8) AFFECTATION DES RESULTATS 2020 DU BUDGET GENERAL

DEL – 14/02/2021/15/01

Le Conseil Municipal :

- après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2020,
- statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2020,

- considérant que le compte administratif présente un excédent d'exploitation de **884 886.64 €** et un déficit d'investissement de **416 382.69 €**,
- considérant que le besoin de financement de la section d'investissement est le suivant :

Déficit d'investissement	416 382.69
Restes à réaliser Dépenses	
Restes à réaliser Recettes	
Déficit sur restes à réaliser	
Déficit total de financement	416 382.69

Après en avoir délibéré, le Conseil décide à l'unanimité :

↳ D'affecter le résultat, au BP 2021, comme suit :

- au compte de recettes 1068 – réserves **416 382.69 €**
- au compte de dépenses 001 – résultat investisse reporté **416 382.69 €**
- au compte de recettes 002 - résultat exploitation reporté **468 503.95 €**

↳ D'autoriser Monsieur le Maire à engager les démarches nécessaires à l'exécution de cette délibération.

→ ADOPTE A L'UNANIMITE

9) DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2021

A partir du document de valorisation financière et fiscale 2020 du Trésor Public et des diapositives financières comparatives communes Châtaigneraie, le Directeur des services de la ville de Maurs présente les différents résultats comparatifs avec les communes de mêmes strates aux niveaux Châtaigneraie, Département, Région et national. Il en fait l'analyse avec des explications, des projections et certaines pistes d'orientations.

10) CREATION CDD SAISONNIERS 2021 ET ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE

DEL – 15/02/2021/15/01

Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante :

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 3-1, 3 1°) et 3 2°)

Vu le décret n°88-145 pris pour l'application de l'article 136 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale,

Considérant la nécessité de créer des emplois non permanents **pour la piscine et les services techniques**, compte tenu d'un accroissement temporaire du service.

En conséquence, il est autorisé le recrutement d'agents non titulaires de droit public pour faire face temporairement à des besoins liés à un accroissement temporaire d'activité, dans les conditions fixées à l'article 3 1°) de la loi susvisée.

La rémunération sera déterminée selon le premier grade et l'échelon 1 d'adjoint d'animation ou d'adjoint technique où sur la base du SMIC.

Les CDD seront les suivants :

- **1 CDD de 35h/hebdomadaire du 1^{er} avril au 31 décembre 2021, adjoint technique, fonction service technique (décès Guy BESOMBES) ;**
- **1 CDD saisonnier de 35h/hebdomadaire du 1^{er} mai au 30 septembre 2021 adjoint technique pour le service technique ;**
- **2 CDD de 35h/hebdomadaire pour juillet et août 2020, Educateurs Territoriaux des activités physiques et sportives, fonction de maître-nageur ;**
- **3 CDD de 35h/hebdomadaire, un pour juillet et deux pour août 2020, adjoint technique, fonctions de Régie, accueil et ménage à la piscine municipale et activités annexes (grange du Truel le jeudi matin) ;**
- **1 CDD saisonnier de 35h/hebdomadaire du 19 juillet au 31 août 2021, adjoint technique pour le service animation-communication ;**
- **1 stagiaire de 35h/hebdomadaire de juin à août rémunéré selon la loi pour des missions commerces, communication et animations d'été ;**
- **2 CDD 35h/hebdomadaire, un pour juillet et un pour août 2020, adjoint technique, fonctions espaces verts, nettoyage, matériel animation et entretien des bâtiments pour les services techniques.**

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **d'adopter la proposition du Maire**
- **d'inscrire au budget les crédits correspondants**
- **que les dispositions de la présente délibération prendront effet immédiatement**
- **de donner pouvoir à Monsieur le Maire pour toutes les démarches et signatures nécessaires.**

→ ADOPTE A L'UNANIMITE

11) APPROBATION APPEL D'OFFRE MARCHE TRAVAUX IMPASSE SAINT CESAIRE

DEL – 16/02/2021/15/01

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal l'opération d'aménagement de la liaison douce impasse Saint Césaire et plus précisément le Marché de Travaux.

Il convient de valider le Dossier de Consultation des Entreprises et d'autoriser le lancement de la consultation de ce marché et son attribution.

En effet, le montant prévisionnel de travaux est de 110 000 € HT, il est nécessaire d'obtenir l'autorisation expresse du conseil pour lancer la consultation et attribuer les marchés en découlant.

Le début des travaux se fera fin septembre 2021.

Il est ainsi proposé que la consultation soit établie selon une procédure adaptée.

Elle est soumise aux dispositions des articles L.2123-1 et R.2123-1-1 du code de la commande publique

Le présent appel d'offre sera basé sur un lot unique, terrassement – réseaux et voirie.

Conformément au code de la commande publique, le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de négocier avec les 3 offres les mieux classées à l'issue d'une première analyse. Cette négociation portera alors sur l'ensemble des critères d'attribution du marché.

Les critères de jugement et classement des offres porteront à 50% sur la valeur du mémoire technique et 50% sur le prix des prestations.

Le délai minimal de publicité des marchés de travaux est fixé à 22 jours consécutifs.

La publicité démarrera fin mars 2021 avec une date limite de remise des offres au 23/04/2021 à 12h.

Après avoir entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité :

- **D'approuver le Dossier de Consultation des Entreprises concernant les travaux de voirie présenté ci-dessus ;**
- **D'autoriser le Maire à lancer la consultation ;**
- **D'autoriser le Maire à attribuer le marché travaux ;**
- **de donner pouvoir à Monsieur le Maire pour toutes les démarches et signatures nécessaires.**

→ **ADOpte A L'UNANIMITE**

12) APPROBATION 2^{ème} APPEL D'OFFRE MARCHÉ TRAVAUX CREATION PUITS CAPTAGE « PASSE VITE »

DEL – 17/02/2021/15/01

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le 1^{er} appel d'offres en 2020 pour la création de puits de captage à « Passe Vite » a été infructueux.

Pour ne pas perdre un an de décalage dans les travaux, Il convient au plus vite de valider le Dossier de Consultation des Entreprises qui a été légèrement modifié et d'autoriser le lancement de la consultation de ce marché et son attribution.

En effet, au vu du montant prévisionnel de travaux, il est nécessaire d'obtenir l'autorisation expresse du conseil pour lancer la consultation et attribuer les marchés en découlant.

Il est ainsi proposé que la consultation soit établie selon une procédure adaptée.

Elle est soumise aux dispositions des articles L.2123-1, R2123-4 et R2123-5 du code de la commande publique.

L'objet est la Création d'un puits à drains et ses raccordements hydraulique, électrique et de télégestion sur le champ captant de Passe-Vite, et reprise du génie-civil du puits 1960

Le présent appel d'offre sera décomposé en trois lots :

- Lot n°1 : Création d'un puits à drains et essais de pompage,
- Lot n°2 : Mise en œuvre des groupes de pompage, de leurs colonnes d'exhaure, de la télégestion et raccordements et mise aux normes électriques,
- Lot n°3 : Raccordement hydraulique du puits à drains au réseau AEP et réhabilitation du puits 1960, génie-civil et équipements métalliques.

Les délais et la durée des travaux seront les suivants :

Période de préparation 3 semaines pour chaque lot, période d'exécution des travaux :

Lot n°1 : 3,5 mois,, Lot n°2 : 1 mois, ,Lot n°3 : 1 mois.

La date prévisionnelle de commencement des travaux est la semaine n°18 pour la période de préparation et la semaine 21 pour la période d'exécution.

La date limite de remise des offres est fixée au mercredi 31 mars 2021, à 12h00.

Conformément au code de la commande publique, le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de négocier avec les 3 offres les mieux classées à l'issue d'une première analyse. Cette négociation portera alors sur l'ensemble des critères d'attribution du marché.

Les critères de jugement et classement des offres porteront à 60% sur la valeur du mémoire technique et 40% sur le prix des prestations.

Après avoir entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité :

- **D'approuver le Dossier de Consultation des Entreprises concernant les travaux présentés ci-dessus ;**
- **D'autoriser le Maire à lancer la consultation ;**
- **D'autoriser le Maire à attribuer le marché travaux ;**
- **de donner pouvoir à Monsieur le Maire pour toutes les démarches et signatures nécessaires.**

→ **ADOpte A L'UNANIMITE**

13)ACQUISITION MATERIEL ET DEMANDE SUBVENTION PLAN RELANCE NUMERIQUE EDUCATION

DEL – 18/02/2021/15/01

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la possibilité de postuler à l'appel à projet du plan de relance dédié au numérique pour l'éducation.

Ce projet concerne les investissements pour les cycles 2 et 3 des écoles.

Dans notre cas, cela représente 5 classes avec un montant pris en considération plafonné à 3500€ par classe et un taux de subvention de 70%.

Après une concertation avec la Directrice d'Ecole, il présente le programme à partir d'un devis de notre fournisseur informatique et propose le plan de financement.

Libellé	Quantité	Unitaire HT	Global HT
Ecran interactif Optoma 65" avec support mural, trolley à roulettes et web cam	2	3 000,00 €	6 000,00 €
Ordinateur Portable (Core i3 - 8Go - 256 Go SSD - Windows 10 - Ecran 15,6")	7	650,00 €	4 550,00 €
Classe mobile 12 PC tactiles	12	410,00 €	4 920,00 €
Total HT			15 470,00 €
TVA 20%			3 094,00 €
TOTAL TTC			18 564,00 €

PLAN DE FINANCEMENT		
Désignation	Taux	Montant
ETAT - Plan Relance Numérique (5 classes x 3500 € plafond)	70% du TCC (17500 €)	12 250,00 €
Autofinancement et ou emprunt		6 314,00 €
Total des recettes		18 564,00 €

Après avoir pris connaissance du programme et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité :

- D'approuver le programme d'acquisition numérique pour l'Ecole ;
- De solliciter une subvention ETAT 2021 à hauteur de 70% du TTC soit 12 250 € ;
- D'approuver le plan de financement présenté ci-dessus ;
- de donner pouvoir à Monsieur le Maire pour toutes les démarches et signatures nécessaires.

→ ADOPTE A L'UNANIMITE

14) INFORMATIONS DIVERSES

- **Flotte véhicules :** Monsieur le Maire signale l'arrivée du véhicule qui a été préparé par INFOCOM avec des publicités de commerçants et artisans locaux. Ce véhicule étant en contrat location et publicitaire, il ne coûtera à la collectivité que l'assurance, l'entretien et le carburant.
- **Ville Amie des Enfants, UNICEF :** A la demande de Monsieur le Maire, Madame CAYROU fait le point sur le dossier de candidature de Ville Amie des Enfants UNICEF. Un 1^{er} envoi a été effectué début mars et le plan d'action doit être envoyé avant le 15 avril.
- **Conseil Jeunes :**
Cédric CANET et Florence CAMPERGUE font un compte rendu de l'activité du Conseil Jeunes.
- **Commémoration du 19 mars :**
Madame FEL informe le Conseil du bon déroulement de la commémoration. Les anciens combattants ont été ravis de la présence de Sarah, Maire du Conseil Jeunes. D'ailleurs, ils souhaitent former comme porte-drapeaux des jeunes.
- **SIVU Assainissement :**
Jean-François CABEZON, Vice-Président du SIVU fait le point sur la situation du syndicat et les projets portés pour l'année 2021.
- **Foire Agricole :**
Monsieur SOURNAC rappelle qu'à contre cœur mais dans un esprit de réalisme face à la situation actuelle, la commune n'organisera pas cette année la Foire Agricole. Les incertitudes liées à la pandémie et les contraintes sanitaires imposées ont pesé dans cette décision. En lieu et place de cette Foire, la collectivité proposera, le Dimanche 11 Avril, un Marché aux plants et aux fleurs dans un cadre plus restreint et pouvant répondre plus facilement aux mesures imposées par l'État. Celui-ci se tiendra toute la journée.
- **Vaccination :**
Madame TEULLET demande si la commune a prévu des aides ou des transports pour les vaccinations.
Madame CAYROU l'informe sur la mobilisation des personnes du CCAS depuis quelques jours pour répertorier les personnes en besoin d'aides ou dans l'incapacité de se déplacer et cela à la demande de la CCCC et l'ARS.
- **Communauté de Communes Châtaigneraie Cantalienne :**
Monsieur le Maire à la demande de Monsieur Gilles PICARROUGNE, informe le Conseil sur les sujets de la CCCC et en particulier sur les pistes de réflexions par rapport au rendu du Cabinet KLOPFER sur un pacte fiscal et financier.

La séance est levée à 23h10

Séance du Conseil Municipal du lundi 22 mars 2021

Le Président de séance F. MORELLE		La Secrétaire de séance F. CAYROU	
F. MORELLE	F. SOURNAC	F. CAYROU	P. LAVERGNE Pouvoir à M. GOUTEL
C. FEL	M. GOUTEL	R. FONTANEL	A. FORESTIER-GRAMOND
E. GRIMAL	M. TABOURNEL	M. COMBRET	J.P. BARDET
F. CAMPERGUE	B. GASTON Pouvoir à C.FEL	C. CANET	
J. F. CABEZON	N. TEULLET	G. PICARROUGNE	M. DELORT Pouvoir à N. TEULLET